

🕒 18.02.2017, 00:01

La Maladière prend peu à peu l'aspect d'un véritable campus



Hormis le Collège latin, pratiquement toutes les filières du secondaire II ont leur base dans le quartier de la Maladière. ARCHIVES DAVID MARCHON

PAR SANTI TEROL

FORMATION - Locaux provisoires, baux dénoncés, le secondaire II se réorganise.

La récente inauguration de la nouvelle halle des automaticiens du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) a permis d'évoquer brièvement l'aménagement futur d'une loggia au cœur du complexe de formation. Celle-ci sera réalisée en parallèle aux travaux d'assainissement qu'il reste à mener sur deux des quatre bâtiments. Le chantier sur le campus de la Maladière prendra fin en 2019. On pourra alors dire que pratiquement toutes les formations du secondaire II du bas du canton seront concentrées dans le périmètre gare-Maladière, à Neuchâtel.

Si l'on excepte l'Ecole de droguerie, pratiquement le seul bâtiment à ne pas figurer dans cette zone sera le Collège latin, indéboulonnable siège du savoir installé au beau milieu de la cité, qui abrite la Bibliothèque publique et universitaire et l'Ecole supérieure Numa-Droz (qui fait partie du Lycée Jean-Piaget). Et rien n'indique que des changements pourraient intervenir dans ce cadre-là, même si, globalement, le Lycée Jean-Piaget accueille désormais moins d'élèves depuis que toutes les filières de l'Ecole professionnelle commerciale ont été rapatriées au CPLN.

La baisse des effectifs (notamment en raison de l'abandon de la filière diplôme de l'école de commerce) a en fait permis à l'Etat de Neuchâtel de résilier, l'an dernier, pour la rentrée scolaire d'août 2016, deux locations au centre-ville de Neuchâtel. Soit un étage à la rue Saint-Honoré 5, où quatre salles de classe étaient logées, et sept autres classes à la rue Place-d'Armes 3-5. *«Ces locaux n'étaient pas vraiment appropriés à l'enseignement ou posaient des problèmes en termes de sécurité»*, note Laurent Feuz. *«Ces résiliations de bail se traduisent par une économie de 200000francs par an»*, poursuit le chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO).

Conteneurs

Dans le périmètre des facultés de l'université, les lycées Denis de Rougemont et Jean-Piaget abritent aussi des classes dans des pavillons provisoires. Ces conteneurs superposés, construits en 2003 au quai Robert-Comtesse 2, offrent de l'espace pour 13 salles de classe. C'est du provisoire appelé à... durer. *«Les modules appartiennent au canton. Ils sont posés sur un terrain appartenant à la Ville de Neuchâtel. Un jour peut-être aurons-nous un projet à développer sur cette surface. Pour l'instant, les autorités communales ne nous mettent pas la pression»*, apprécie Laurent Feuz, en précisant que *«le collège latin reste occupé comme site principal de l'Ecole supérieure Numa-Droz»*.

«L'enjeu est d'organiser ce campus, de faire évoluer les bâtiments dans le contexte d'une zone étudiante», relève le chef du SFPO. Remplacer les structures modulables du quai Robert-Comtesse par un bâtiment définitif ou se pencher sur une réorganisation spatiale sont des hypothèses de travail pour renforcer une implantation sur les Jeunes-Rives. Une zone toujours en devenir en dépit de réflexions qui durent depuis plus d'une décennie.

Mais il n'est pas aisé de se projeter dans l'avenir pour définir les besoins futurs en locaux. Les exigences pour l'école obligatoire dépendent de la démographie: *«Nous savons qu'une petite baisse interviendra en 2018, pour mieux remonter après. Mais pour le domaine postobligatoire, nous dépendons en partie des décisions politiques»*, constate Laurent Feuz. STE

PUBLICITÉ

